

# FORMATION

## MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES

### SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL

#### OBJECTIFS

- Maintenir les compétences de Sauveteur Secouriste du Travail.
- Réviser les gestes d'urgence.
- Approfondir les connaissances sur les risques spécifiques de l'entreprise.

#### Réglementation

> La périodicité des sessions de Maintien et Actualisation des Compétences (MAC) est fixée à 24 mois. Toutefois, il appartient à l'entreprise qui le souhaite de mettre en place une formation continue plus fréquente.

> Mise en œuvre de la formation SST selon les modalités du Plan National du Réseau Prévention (CNAMTS - CARSAT - CGSS - CSS - INRS).

#### Programme

Dans le respect de celui établi par l'INRS.

#### Organisation

Le déroulement de la formation est conforme aux documents techniques, pédagogiques et administratifs élaborés par l'INRS et validés par le réseau prévention.

Simulation d'accidents pouvant intervenir dans l'entreprise afin d'étudier le comportement du secouriste.

Mannequins, matériel de simulation d'accident, Défibrillateur Semi Automatique (DSA).

#### Lieu

Locaux de l'APST 26/07 – 26000 Valence

#### Durée

1 journée (7 heures)

#### Tarif

Prestation sur devis.

Inscription obligatoire, dans la limite des places disponibles.

#### Public

Tout salarié relevant du régime général de la sécurité sociale et titulaire du certificat SST.

#### Nombre de personnes

4 à 10 stagiaires

#### Intervenant

Formateur en « Sauvetage Secourisme du Travail » certifié INRS.

#### Pré-requis :

Etre titulaire du certificat S.S.T.

#### Evaluation

Selon critères définis par l'INRS dans le référentiel de formation des SST et transcrits dans une grille d'évaluation nationale utilisée lors de chaque formation.

#### Validation

Délivrance d'un nouveau certificat de Sauveteur Secouriste du Travail valable au maximum 24 mois

#### CONTACT

Christine QUERCIA

04.75.78.54.32

c.quercia@apst2607.fr